

11, rue du Château
L-6922 BERG
Tél.: 28 13 73
Fax: 28 13 73 - 211
mail: secretariat@betzdorf.lu



(N° dossier : 1/2020/0080/119)

AVIS DE PUBLICATION

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, N°1/2020/0080/119 du 27 avril 2022, le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers, encombrants et assimilés en provenance des communes de la région de Grevenmacher, Remich et Echternach (SIGRE) est autorisé à augmenter la capacité de compostage et à agrandir le hall de stockage du compost à la décharge «Muertendall».

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de 40 jours. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis à vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Berg, le 3 mai 2022.

Le bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stuart', written over a horizontal line.

Le secrétaire communal,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials.